



Le pays *kpankpamba*, du pouvoir traditionnel à la chefferie administrative du XVI^e siècle à 1936

Kpankpamba Country, From Traditional Power to Administrative Chieftainship from the 16th Century to 1936

N'Nigmatoui Ouadja
Ilaboti Dipo

Article history:

Submitted: June 29, 2025

Revised: July 30, 2025

Accepted: August 13, 2025

Keywords:

Bikpakpaam gerontocracy, administrative chieftaincy, German and French colonization, sociopolitical transformations

Mots clés :

Bikpakpaam, gérontocratie, chefferie administrative, colonisation allemande et française, transformations sociopolitiques

Abstract

This study analyzes the evolution of the sociopolitical organization of the Bikpakpaam from the 16th century to the 1930s. Based on a corpus of written (German and French administrations) and oral (2023–2024 surveys in Togo and Ghana), we describe the pre-colonial structure based on family (*lidicaal*), lineage (*limaantɔ*) and clan (*linikeel*), governed by the gerontocracy (*Utindaan*, *Uninykpil*, council of elders). We show how the colonial administration introduced chieftaincy (*Tibɔtiir*), reconfigured local authority and modified political, economic and sociocultural practices (collective work, cash crops, local justice). Finally, the article discusses the ambivalences of this institution: initially contested, it became a vector of change while giving rise to internal rivalries.

Résumé

Cette étude analyse l'évolution de l'organisation sociopolitique des Bikpakpaam du XVI^e siècle aux années 1930. À partir d'un corpus écrit (administrations allemande et française) et oral (enquêtes 2023–2024 au Togo et au Ghana), nous décrivons la structuration précoloniale fondée sur la famille (*lidicaal*), le lignage (*limaantɔ*) et le clan (*linikeel*), gouvernée par la gérontocratie (*Utindaan*, *Uninykpil*, conseil des anciens). Nous montrons comment l'administration coloniale introduit la chefferie (*Tibɔtiir*), reconfigure l'autorité locale et modifie les pratiques politiques, économiques et socioculturelles (travaux collectifs, cultures de rente, justice locale). L'article discute enfin les ambivalences de cette institution : contestée à l'origine, elle devient un vecteur de changements tout en suscitant des rivalités internes.

Uirtus © 2025

This is an open access article under CC BY 4.0 license

Corresponding author:

N'Nigmatoui Ouadja,

Université de Kara

Email: nnigmatouiouadja@gmail.com

Introduction

Bien avant la période coloniale, les peuples africains, suivant leur évolution et leur expérience, avaient mis en place des formes d'organisations sociopolitiques qui leur permettaient de s'administrer et de vivre ensemble de façon harmonieuse. Ces formes d'organisations évoluent, se transforment et s'adaptent aux aspirations des peuples dans le temps et dans l'espace. Le peuple kpankpamba sur lequel porte cette étude n'a pas échappé à cette transformation.

En effet, les Bikpakpaam, peuple présumé autochtone du bassin de l'Oti, occupent majoritairement la préfecture de Dankpen au Togo et le district de Saboba et ses environs au Ghana. Contrairement à d'autres peuples comme les Dagomba et les Anoufom qui ont développé un système de pouvoir centralisé, la majorité des peuples du bassin de l'Oti, y compris les Bikpakpaam, sont des sociétés sans Etats, c'est-à-dire sans pouvoir centralisé. L'organisation sociale était basée sur la famille, cellule de base la plus importante ; le lignage et le clan, tandis que la gérontocratie (*Utindaan*, *Unin̄kpil*, conseil des anciens) structurait la décision collective. Mais, à partir de la fin du XIX^e siècle, l'administration coloniale introduit la chefferie (*Tibotiir*), modifiant l'équilibre des pouvoirs. Cette recherche interroge comment la chefferie administrative, introduite par les administrations allemandes puis françaises, reconfigure la gérontocratie kpankpamba et transforme les pratiques politiques, économiques et socioculturelles. Elle s'appuie sur un corpus écrit (archives et travaux publiés) et oral (entretiens menés en 2023–2024 dans la préfecture de Dankpen au Togo et à Saboba au Ghana), croisés pour documenter les continuités et les ruptures.

L'article est structuré autour de quatre grands points. Il s'agit principalement de présenter premièrement le cadre sociopolitique précoloniale des Bikpakpaam ; deuxièmement la gouvernance gérontocratique ; troisièmement l'introduction de la chefferie et quatrièmement les effets de la chefferie sur la société kpankpamba.

1. Cadre sociopolitique précoloniale

La société kpankpamba a une organisation sociale basée sur la famille, cellule de base la plus importante puis du lignage et du clan. Le pouvoir politique est détenu par deux personnes importantes : le prêtre de la terre (*Utindaan*) et du doyen du lignage (*Unin̄kpil*). Ils ont tous un rôle spécifique, mais il arrive souvent qu'une seule personne détienne les deux

pouvoirs. Dans ce cas de figure, il est appelé *Utindaan Ninjkipil*.

1.1. La famille (*lidicaal*) : composition, économie domestique, rôle de l'*Udicandan*.

La famille ou le *lidicaal* doit être comprise au sens large du terme, car la notion de famille au sens strict du terme ne peut s'appliquer à la société *kpankpamba*. Ainsi, chez les *Bikpakpaam*, une famille ou un ménage est étendu. Il peut s'agir d'une famille élémentaire ou polygame comme décrit cet auteur :

Il peut s'agir d'une famille élémentaire ou polygame ; ou il peut s'agir d'une famille élargie, composée d'un certain nombre de frères et de leurs épouses, de fils et filles célibataires ; ou il peut s'agir d'une famille élargie, composée d'un homme, de ses femmes, de leurs fils, des femmes et des enfants de leurs fils et filles non mariés. A ce noyau viennent s'ajouter d'autres parents et l'on montrera que ces membres supplémentaires sont toujours soit des membres du groupe lignager du chef de ménage, soit des épouses ou des veuves. (Tait 151)

En effet, à la tête de chaque famille se trouve un chef de famille appelé *Udicandan*. Les enfants appellent souvent *nyaja* (grand-père), sa femme ou *nya* (grand-mère), les parents (*nteetiib*), les frères aînés du père (*nteepkeel*), le petit frère du père (*nteewa*), les tantes (*npoultiib*), les femmes (*binipuub*), les frères (*nbeetiib*), les sœurs (*nnikpantiib*), les petits frères (*nmatiib*), les enfants (*bijaab ou nbim*), les petits-fils (*nyabitiib*). Ainsi, la cellule originelle la plus importante reste la famille. Tous les membres de la famille vivent aux dépens du père de la famille, l'homme le plus âgé qui descend d'un même ancêtre. Ce dernier a un contrôle absolu et le monopole des décisions dans la majorité des cas. Les descendants d'un même ancêtre sont désignés sous le terme *nmaal* (descendance) ou *lidicalyab* (Bombole Bibore, entretien personnel, Gbangbalé, 28 août 2023).

Le *lidicaal* (concession) regroupe plusieurs cases rondes (*tidir*), reliées par des murs, organisées autour d'une cour centrale. Chaque épouse dispose de deux pièces (repos / cuisine-stockage) ; les hommes mariés ont leurs pièces ; les célibataires partagent une chambre. Le vestibule (*Kinakook*), l'espace du chef de famille (*Udicandan*) sert aux délibérations et à l'accueil des hôtes, et peut abriter le bétail la nuit (Gehrts 133).

L'*Udicandan* est l'aîné des descendants du fondateur du segment lignager. Il a une autorité domestique, car son autorité s'étend juste sur les membres de sa concession. Mais il est à son tour sous la coupe du doyen

d'âge, l'Uniqpil. Dans certains cas, il peut lui-même être en même temps le doyen d'âge. Les *Bidicandaam* (pl. d'Udicandan) sont généralement vieux et ne travaillent plus au champ. Tous les membres de sa concession lui doivent respect et obéissance. Il a une mainmise économique sur l'ensemble de la famille étendue et les biens communs (cheptel, arbres fruitiers, terre, etc.). Les célibataires de la famille ont le devoir de travailler pour l'Udicandan jusqu'à ce que ses champs soient terminés. Tous les champs sont d'ailleurs cultivés en son nom, de même que les récoltes.

En contrepartie, il distribue le fruit des récoltes aux femmes à chaque fois que le besoin se fait sentir. Il veille sur la santé physique et spirituelle de la famille, c'est lui qui consulte les devins et achète les poulets pour les sacrifices. Il a la responsabilité de chercher les femmes pour les jeunes célibataires. Il règle tous les problèmes de sa cour, à ce titre est considéré comme le juge de la concession. Bref, l'Udicandan administre les biens indivis (terres, arbres, bétail), répartit les vivres, organise le travail agricole et veille aux rituels de protection (consultation des devins, sacrifices) (Froelich 138).

La famille dans cette société est patrilinéaire, caractérisée par des liens de parenté très solides. Les enfants appartiennent à l'homme et non à la femme. Les tentes gardent toujours des liens avec leur famille biologique, mais elles n'ont pas un poids dans cette famille. Bien que les enfants n'appartiennent pas à la femme, l'oncle maternel (*unveeja*) exerce un certain pouvoir sur son neveu. Il est souvent sollicité pour régler un litige qui implique son neveu. Il peut en outre solliciter de l'aide à son cousin dans les travaux champêtres.

1.2. Le lignage (*limaantol*) : rituels (*Litingbaal*), entraide, totems.

Le lignage chez les Bikpakpaam est appelé *limaantol*, et qui dit *limaantol* fait référence à un lien de parenté et de consanguinité. Il est patrilinéaire, patrilocal et se segmente en plusieurs générations après plusieurs années. Chaque lignage se distingue spécialement par la soumission à un Uniqpil et habite le plus souvent sur un même espace géographique. Un groupe ne peut dire de l'autre qu'ils ont un lien de parenté que lorsqu'ils descendent d'un ancêtre commun connu, ayant un même totem et partageant le plus souvent un même habitat. Les liens de parenté s'observent surtout lors des cérémonies rituelles (sacrifice à *Litingbaal*), des entraides agricoles, des activités de chasse, du mariage sans ignorer la pratique de l'exogamie⁷⁰, le

⁷⁰ Cet aspect n'est pas respecté à la lettre, car il y a des cas d'exception.

respect à un totem commun, généralement un animal qui a protégé ou aidé les ancêtres au cours de leurs pérégrinations ou de leur mise en place (Dipo 41). C'est l'exemple de presque tous les Bikom qui ont pour totem le crocodile et/ou le varan.

Au-delà de tous les éléments qui caractérisent le lignage chez les Birkpakpaam, les plus importants concernent les cérémonies rituelles de Litingbaal et de *nyiin*. Litingbaal est la divinité tutélaire du lignage, c'est elle qui protège tous les membres du lignage, c'est la raison pour laquelle dès qu'il y a des cérémonies à faire sur Litingbaal, tous les *Bimaantotiib* (les membres), où qu'ils soient, envoient des représentants dans la localité d'origine pour y participer.

Le lignage est donc composé des descendants d'un ancêtre connu du nom de *yaja*⁷¹. Ce dernier a à sa suite une descendance (*binacim*). Si la famille se limite le plus souvent à un ou deux ménages, le lignage s'étend sur plusieurs concessions (*ndican*) et occupe un grand espace géographique. Contrairement à Udicanan qui a un rôle primordial sur le lidicaal, les lignages se distinguent par la soumission à un Unin̄kpil, mais aussi à Utindaan. L'Unin̄kpil veille sur le bien-être des membres de son lignage tandis que l'Utindaan s'occupe des questions liées à la terre et les sacrifices. La solidarité entre les membres d'un même lignage se manifeste par un soutien mutuel. Que ce soit pendant les rites ou lors d'un deuil, il n'est pas rare de remarquer que l'autre membre qui vient en soutien apporte des vivres. Chaque membre a d'ailleurs celui chez qui il loge pendant les funérailles. C'est la même chose qui se passe dans le cas contraire, c'est-à-dire que lorsque l'autre est en deuil, il s'en va rester dans sa famille et lui apporter tout le soutien nécessaire.

2.3. Le clan (*linikeel*) : territoire, autel de la terre, exogamie, solidarité guerrière.

Le mot qui correspond au clan en *likpakpaln* (langue) est linikeel. Le clan est une étendue de territoire précisément connaissable occupée par un groupe de personnes. Cependant, pour mieux comprendre l'organisation politique du clan dans la société des Birkpakpaam, il convient de considérer la définition du clan dans sa plus simple valeur (Tait 33). En effet, le clan peut être défini comme étant un groupe de lignages ayant un ancêtre commun connu ou non, des liens de sang, ayant un espace territorial bien

⁷¹ A ne pas confondre avec le totem d'un lignage, car dans certains lignages, pour éviter de donner le nom de l'animal totemique, on le désigne par *tijaja*.

connu (avec à l'appui Litingbaal), partageant ensemble le même totem, les mêmes interdits alimentaires et les mêmes rites culturels. Il est caractérisé par un nom propre, un territoire qui ne porte de nom distinctif, mais qui est centré sur un autel de la terre, les liens entre les génies protecteurs et les membres du clan, un culte commun, une solidarité allant jusqu'à la responsabilité collective du clan, une solidarité qui s'ajoute à une fraternité sociale et une certaine communauté de biens ; des règles d'exogamie ; des interdits alimentaires ; des rites particuliers de funérailles (Froelich 143-144).

Le clan tel que décrit est clairement visible au Ghana. Les éléments les plus importants qui caractérisent le clan restent le territoire, le nom, le Litingbaal et le totem. En effet, chez les Bikipakpaam, chaque clan a son territoire ou son espace bien délimité. Le territoire des Bichabob fait frontière avec celui des Bigbeem, ces derniers à leur tour font frontière avec les Binafeeb, ensuite les Nakpantiib. Quant à l'espace des Bikoom et les Bimoakpim, la réalité est différente à cause du fait que ces deux clans sont les plus éclatés parmi les six clans. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il est difficile pour ces deux derniers de remonter au lignage d'origine, car ils font partie des clans qui ont connu plus de migrations. Par conséquent, la plus grande unité politique chez les Bikipakpaam, c'est le clan, une structure composée des lignages entre lesquels il existe une relation agnatique, que l'ancêtre commun soit connu de tous ou non (Tait 72). Les clans comme celui des Bichabob, des Binafeeb, des Binankpantiib et des Bigbeem remontent aisément à leur ancêtre commun. Tous les clans se reconnaissent une relation de parenté (*biniibam*) très forte entre eux. La plus grande solidarité se manifeste lorsqu'il s'agit de la guerre. Chaque clan mobilise ses hommes valides pour aller soutenir l'autre clan.

Par ailleurs, on peut constater que l'organisation au sein de *limaantɔl* est plus forte qu'au sein du clan, car les relations entre les lignages qui descendent de ces clans restent soudées. C'est le cas pour la plupart des lignages *kpankpamba* du Togo. Quant aux différentes caractéristiques, l'on s'aperçoit qu'elles sont presque les mêmes dans les deux cas. L'Utindaan et l'Uninkpil sont sans doute les personnes les plus influentes du clan. Cependant, le premier semble être le plus considéré quand il s'agit du clan. La raison est qu'il est le garant du patrimoine laissé par les arrière-grands-parents, notamment la terre (*kitiŋ*) et la divinité tutélaire (Litingbaal).

2. Gouvernance gérontocratique : Utindaan / Uninkpil / conseil

des anciens.

Vivant en communautés autonomes les unes des autres, les Bikpakpaam d'avant la colonisation n'avaient pas pu se regrouper en une autorité politique centrale où dominait un chef ou un roi. Mais, ils ont réussi à mettre en place un conseil des anciens présidé par l'Utindaan⁷² (prêtre de la terre) ou de Uniŋkpil (doyen du lignage) selon les contextes qui dirigeait la société. En effet, dans certains clans, l'Uniŋkpil est en même temps l'Utindaan et remplit une double fonction. Mais là où il existe en même temps l'Utindaan et l'Uniŋkpil, ils ont rempli les rôles et les fonctions séparément mais le plus souvent en concertation les uns avec les autres. L'organe politique le plus important dans cette société était le conseil des anciens. C'était l'institution principale qui gérait la vie quotidienne de chaque groupement territorial. Cet organe n'était réservé exclusivement qu'aux membres les plus anciens du lignage. Ce conseil était composé de l'Uniŋkpil, de l'Utindaan, des chefs de lignages (Biniŋkpiib), des chefs de familles (Bidicandaam) et du responsable des jeunes (*Unaciŋnbɔr*) qui joue souvent le rôle d'informateur (*ukpakpam*) (Kampo Naboudja, entretien personnel, Kouka, le 30 janvier 2024). Les membres de ce conseil étaient issus de la tranche d'âge des générations des grands-pères et des pères. Chaque membre du conseil jouait un rôle crucial dans la société. Ils étaient tenus de relayer certaines décisions prises au niveau du conseil à leur famille et à toute la communauté. Les chefs de lignage et de famille devaient, sous l'autorisation de l'Utindaan, organiser les troupes en cas d'agressions extérieures. Parmi eux, il y avait un informateur dans les cas particuliers comme pendant le décès d'un vieux, d'un doyen de lignage ou du doyen prêtre ou encore de l'Utindaan, mais aussi de conflits.

Devenir l'Utindaan ou l'Uniŋkpil n'est pas le résultat d'une élection, mais un héritage qui se base sur l'ancienneté conformément aux coutumes et pratiques établies par la société. En effet, après la mort d'un Utindaan, son successeur devient immédiatement le nouveau Utindaan. C'est une obligation que les rituels qui se font avant l'enterrement soient accomplis par un nouvel Utindaan avant l'enterrement proprement dit. C'est pour cette raison que le poste d'Utindaan ou de Uniŋkpil ne pouvait pas rester vacant. En outre, selon les coutumes kpankpamba, c'est un tabou pour la terre et les puissances spirituelles de la terre de planer dans l'espace sans un chef pour les gouverner et subvenir à leurs besoins (Bikan Néima, entretien personnel, Tindando, le 03 avril 2023). Ce manquement

⁷² Il peut aussi être appelé Utindaan niŋkpil.

pourrait entraîner des conséquences graves sur la communauté (Djabal Ninsando, entretien personnel, Saboba, le 30 mars 2023). Donc, pour éviter la colère des ancêtres, il est inadmissible de laisser la terre pour sans prêtre. L'essence de cette tradition est que le rôle de l'Utindaan ou Uniŋkpil n'est pas seulement de veiller sur le peuple, mais aussi de veiller sur l'esprit de la terre. En raison de cette croyance, les Birkpakpaam pensent que lorsqu'un Utindaan ou un Uniŋkpil meurt, son esprit, les esprits des ancêtres, l'esprit de la terre et d'autres puissances naturelles sont toujours présents lors des funérailles.

L'Utindaan et l'Uniŋkpil, tels que présentés, sont des personnalités importantes dans la société. Avec l'appui des membres du conseil, ils ont une autorité presque absolue et ne peuvent être contestés par qui que ce soit. Ce conseil avait plusieurs responsabilités à l'égard de sa communauté. Il doit faire fonctionner la société dans tous les domaines. Les rencontres se tiennent le plus souvent chez l'Utindaan. Le conseil décide ensemble ce qu'il faut faire devant une situation qui risque de mettre en péril toute la communauté. Ce conseil règle les questions foncières, pénales et religieuses ; il juge et arbitre les litiges concernant la terre et ses fruits, la chasse, la pêche et la cueillette. En cas de calamité supposée provenir de l'homme, il cherche avec l'aide des devins à identifier les coupables, meurtriers, voleurs, individus adultères ou incestueux, et procédait aux cérémonies de purification (Dipo 164).

C'est ce même conseil qui décide de la préparation de la saison agricole, des cérémonies qu'il faut faire pour avoir une bonne récolte. Il décide des périodes de fêtes, de celle des funérailles, des rites spéciaux concernant la société. Il a la responsabilité de préserver l'identité culturelle du groupe et reste les garants des us et coutumes de la société. Face à une société sans pouvoir centralisé, l'administration coloniale a institué des chefferies (Tibotir), externalisant la légitimation du pouvoir et imposant une nouvelle hiérarchie des autorités (Ali 463 ; Tadoure 37).

3. Rupture coloniale et mise en place de la chefferie

Comme nous l'avons souligné précédemment, bien avant la colonisation européenne en commençant par la pénétration allemande, les Birkpakpaam vivaient dans un univers où la gérontocratie servait de règle à la conduite de la société. Mais très tôt, la colonisation renverse cette forme d'organisation pour introduire en lieu et place la chefferie qui confie le pouvoir à des personnes choisies par les administrateurs pour servir leurs intérêts. Autrement dit, l'une des conséquences politiques de la

colonisation allemande sur les Bikpakpaam a été l'institution de la chefferie.

En effet, au cours de leur conquête du pays kpankpamba, les Allemands se sont rendu compte que ce peuple vivait sans structure politique centralisée. Ils ne connaissent que l'autorité du chef de famille ou du lignage. Ceci empêche l'administration coloniale de s'imposer dans cette région. Pour atteindre leur ambition, ils créent des chefferies tout comme dans presque toute la partie septentrionale. Dimbayo Lédji, le premier chef du pays kpankpamba, a été nommé le 8 mai 1897 à Bapuré. Créée par l'administration allemande, la chefferie (Tibɔtiir) regroupe des clans autour d'une autorité désignée. Elle bouleverse la gérontocratie (Utindaan, Uniŋkpil) en externalisant la légitimation du pouvoir. Le cadre français (après 1914) consolide et bureaucratise ce dispositif (chefs de village, de quartier, de canton), lequel s'impose progressivement aux Bikpakpaam malgré les résistances initiales (Ali 463 ; Tadoure 37). L'article premier du « commandement indigène » du Togo sous administration française stipule même que : « L'administration indigène est assurée par les chefs de village assistés d'un conseil de village, les chefs de quartiers d'un conseil de quartier, les chefs de canton assistés d'un conseil de canton » (Tadoure 37). Peu à peu, l'organisation des Bikpakpaam se voit remplacer complètement par la nouvelle structure installée par les colonisateurs. La justice n'est plus rendue par l'Utindaan et l'Uniŋkpil, mais plutôt par Tibɔtiir (Ubɔr) établit par les colonisateurs.

Cependant, considérant que la chefferie est une institution étrangère qui entravait leur liberté, les Bikpakpaam se sont opposés farouchement contre son institution. Ce nouveau système politique imposé par les colonisateurs suscite des révoltes dans la société kpankpamba. Ces révoltes prirent la forme d'une rébellion qui troublait l'ordre colonial jusqu'à la fin de la colonisation. Bien que créée de toute pièce par l'administrateur, et contestée par les Bikpakpaam, la chefferie a contribué aux différents changements de la vie socioéconomique dans leur pays (Tadoure 43).

4. Effets de la chefferie

Introduite par les Allemands et renforcée par les Français, la chefferie a eu un impact significatif mais mitigé sur le peuple kpankpamba. Ces impacts sont visibles sur le plan politique, économique et socioculturel.

4.1. Politiques : (centralisation, justice locale).

La première mutation politique est l'imposition de la chefferie. On assiste à la naissance d'une organisation centralisée qui oblige les peuples à se regrouper dans une même structure et dans un même espace géographique délimité par le colonisateur (Téhoul Biyir, entretien personnel, Guérin-Kouka, le 13 septembre 2024). Avec toutes ses contraintes, la hiérarchie ancestrale et certaines valeurs traditionnelles des Bikpakpaam sont bafouées. La place des anciens leaders ou guides de la société qui sont : l'Utindaan et l'Unin̄kpil n'est plus reconnue voire respectée. La chefferie a imputé à ces autorités investies par les coutumes le pouvoir traditionnel. Les chefs investis devraient servir de courroie de transmission entre l'autorité et leurs populations. De ce fait, la chefferie a créé des liens entre les chefs et certains administrateurs. (Martet et al. 142) confirme que : « plus tard, Massu devenu général, revient au Togo. Les Kpankpamba se souviennent de lui, le reçoivent à bras ouverts. Un chef lui offrit un carquois vide en symbole de la pacification ». Par ces liens avec l'administrateur, les chefs bénéficiaient de certains privilèges. Ils étaient par exemple exemptés des impôts de même que leurs familles.

L'institution de la chefferie dans le pays kpankpamba engendre une course pour le pouvoir politique qui devient même l'apanage des jeunes qui jadis n'y avaient pas droit. C'est l'exemple des jeunes comme Oudine de Guérin-Kouka et Nandjirma de Kidjaboune qui, malgré leur jeune âge avaient été nommé à la tête des sociétés et ont contraint toute la société à se soumettre à eux, même les vieux (Tadoure 65).

4.2. Economiques : (cultures de rente, impôts, travaux, routes)

Sur la plan économique, les mutations sont visibles sur le plan agricole. En effet, dans le cadre de l'exportation des produits pour leurs industries, les colonisateurs imposent des types de produits agricoles aux pays par l'intermédiaire des chefs institués. Ces chefs jouaient le rôle de relais permettant une surveillance des populations et veillaient au maintien et au développement des conditions favorables à l'agriculture. C'est par leur truchement que l'introduction de l'arachide et le coton s'est faite. Par l'entremise des chefs, les cultures de coton et d'arachide sont promues ; l'organisation des travaux collectifs contribue aux routes et au désenclavement, sous l'égide de l'administration. Ces mesures, si elles renforcent la fiscalité, alimentent aussi rivalités et concurrences locales pour l'accès aux fonctions de chef (Tadoure 65).

Il est important de rappeler que les Bikpakpaam connaissaient déjà la culture du coton local. Mais, comme le colonisateur cherchait à

vulgariser les semences sélectionnées, il a procédé à la substitution de l'ancienne variété par de nouvelles. Les Bikpakpaam refusaient de le cultiver, certains n'hésitaient pas à brûler les semences. Avec les menaces et la contrainte, les paysans ont fini par accepter cette culture (Nansam Gmasroumi, entretien personnel, Nawaré, le 2 février 2025).

4.3. Socioculturels (scolarisation, habitat, insignes, rivalités).

Sur le plan social, on note la transformation progressive des mœurs. La chefferie a fait naître une élite centrale, le chef est désormais le responsable d'une grande population. Elle crée le premier salariat dans la population avec la rémunération des chefs à partir des primes de la collecte des impôts. Elle a contribué à l'émergence d'une élite lettrée à partir de la scolarisation des enfants. Par ailleurs, elle a fait naître la trahison et l'inimitié au sein du peuple kpankpamba. En effet, en raison des avantages qu'elle offrait, chacun voulait devenir chef et il naît une trahison caractérisée par des sabotages auprès de l'administrateur (Tadoure 70).

Sur le plan culturel, par son intermédiaire, on assiste à la culture de la paix et surtout de la tolérance dans cette société. Les gens commencent par résoudre leur problème par voie législative chez les chefs. L'habitat moderne a connu une adaptation. La construction du vestibule du chef a connu une modification. On note aussi l'importance dimensionnelle du vestibule qui s'accroît et varie aussi selon qu'on est chef de village, de canton ou chef supérieur. A cela s'ajoutent les signes distinctifs. A l'entrée du vestibule, on remarque la représentation imagée des animaux féroces auxquels s'identifie le chef. A l'intérieur du vestibule se trouvent son trône, une chaise souvent en fer avec des plateaux en lattes de bois, offerte par l'administrateur. Les chefs sont vêtus en boubous traditionnels copiés chez leurs voisins tels que les Dagomba et les Tem (Tadoure 72).

5. Conclusion

En définitive, les Bikpakpaam, pour l'harmonie de société avaient mis en place une organisation sociopolitique authentique. Avec l'arrivée des colonisateurs européens, cette organisation traditionnelle des Bikpakpaam est détruite et remplacée par la chefferie. L'autorité de l'Utindaan et l'Uniŋkpil est bafouée au profit des chefs nommés par l'administrateur. Ces derniers deviennent les représentants de l'administration coloniale dans leur société et veillent sur la perception des impôts et la construction des pistes rurales. Elle entraîne donc, des changements multiformes. Elle change la structure politique et crée une nouvelle forme d'économie, dans laquelle la production n'est plus destinée seulement à la consommation,

mais aussi à la vente. Cette forme d'économie transforme à son tour la vie sociale et culturelle des Bikpakpaam.

Œuvres citées

- Ali, Napo. *Le Togo à l'époque allemande, 1884–1914*. Thèse d'État en lettres, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 1995, 2507 p.
- Dipo, Ilaboti. *L'aire culturelle Dyè-Ngangam (Togo-Ghana-Bénin) du XVII^e siècle à 1914*. Thèse de doctorat, Université de Lomé, 2009, 455 p.
- . « Les institutions sociopolitiques du peuple dye-ngangam (Nord-Togo) avant la conquête coloniale. » *Retour à l'histoire précoloniale : Mélanges en hommage au Professeur Badjow Koffi Tcham*, dirigé par Essoham Assima-Kpatcha et Koffi-Nutefé Tsigbé, Létria, 2017, pp. 37–51.
- Froelich, Jean-Claude. *La tribu konkomba du Nord-Togo*. Dakar, IFAN, 1954.
- . *Les populations du Nord-Togo*. PUF, 1963.
- Gehrts, Meg. *Une actrice de cinéma dans la brousse du Nord-Togo*. *Les Chroniques anciennes du Togo*, no 6, Haho/Karthala/Presses de l'Université de Lomé, 1996.
- Martet, Jean, Claude Lestrade, Laurent Péchoux et Jacques Massu. *Regards français sur le Togo des années 1930*. *Les Chroniques anciennes du Togo*, no 5, Karthala, 1995.
- Tadoure, Oulandja. *Colonisation et chefferie en pays kpankpamba : 1897–1960*. Mémoire de maîtrise, Université de Kara, 2013, 91 p.
- Tait, David. *The Konkomba of Northern Ghana*. Oxford University Press for the I.A.I., 1961.

How to cite this article/Comment citer cet article:

MLA: Ouadja, N'Nigmatoui and Ilaboti Dipo. "Le pays kpankpamba, du pouvoir traditionnel à la chefferie administrative du xvi^e siècle à 1936." *Uirtus*, vol. 5, no. 2, August 2025, pp. 607-618, <https://doi.org/10.59384/uirtus.2025.2970>.